

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007
Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/NI-1^e/23
Séance du 19 OCT. 2007

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 al.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif au débat sur les orientations budgétaires du département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 27 septembre 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions